

DELIBERATION N°CS-2017/29

OBJET : Vote du budget primitif 2018.

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, M. PLOCKYN, et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PEDRO, L. PROTON, C. ROZET, et L. SEGUIN.

Monsieur le Trésorier public : C. CORTIJO

Pouvoirs : A. GONZALEZ : pouvoir donné à A. BADOIL
B. PONCET : pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 24 / Pouvoir : 2 / Votants : 26).

Convocation en date du : 6 décembre 2017.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président rappelle que contrairement aux années précédentes, il a été décidé de voter le budget en décembre, cette décision faisant suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2018 et au fait qu'il risquait d'être difficile d'être dans les temps pour voter le budget primitif au mois de mars. Dans ces conditions, il n'est pas possible de reprendre les résultats de l'année, celle-ci n'étant pas terminée.

Monsieur le Président expose au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	PROPOSITION NOUVELLE
011 – charges à caractère général	311 758,00 €
012 – charges de personnel	345 047,00 €
65 – autres charges de gestion courante	40 100,00 €
66 – remboursement des intérêts d'emprunts	102 600,00 €
67 – charges exceptionnelles	1 250,00 €
D022 – dépenses imprévues	5 000,00 €
D023 – virement à la section d'investissement	364 341,77 €
68-D042 – dotations aux amortissements	2 852,19 €
TOTAL DEPENSES	1 172 948,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>RECETTES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
R002 – excédent antérieur reporté	0,00 €
013 – atténuation de charges	0,00 €
73 – impôts et taxes (participation des adhérents)	971 693,96 €
74 – dotations, subventions et participations	201 255,00 €
TOTAL RECETTES	1 172 948,96 €

Monsieur le Président expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature ; et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
D001 – solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
Opération 11 : aménagements piscicoles de seuils en rivière	185 236,00 €
Opération 12 : restauration et aménagement des berges	78 687,93 €
Opération 13 : entretien de la végétation	90 000,00 €
Opération 14 : observatoire du fonctionnement du bassin versant	31 286,66 €
Opération 16 : aménagements hydrauliques de protection contre les inondations	31 246 120,64 €
Opération 17 : restauration Goutte des Verrières	0,00 €
16 : remboursement d'emprunts	100 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	2 285,71 €
21 : immobilisations corporelles	3 871,71 €
020 – dépenses imprévues	5 000,00 €
041 – opérations patrimoniales	200 000,00 €
TOTAL DEPENSES	31 942 488,65 €
<u>RECETTES</u>	PROPOSITION NOUVELLE
R001 – solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
13 – subventions d'investissement	20 832 777,78 €
16 – emprunts	10 202 516,91 €
10-10222 – FCTVA	340 000,00 €
24 – Vente bien immobilier	0,00 €
10-1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
R021 – virement de la section de fonctionnement	364 341,77 €
040-28 – opérations d'ordre entre sections (amortissements des immobilisations)	2 852,19 €
041 – opérations patrimoniales	200 000,00 €
TOTAL RECETTES	31 942 488,65 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant que, en ce qui concerne l'opération n°16, les deux délégués de Francheville, sont favorables à l'option n°1 de cette opération qui concerne les cours d'eau mais pas à l'option n°2 qui concerne les barrages,

Entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 15 novembre 2017,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 4 décembre 2017,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour, pour chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour, pour les chapitres « opérations d'équipement n°11, 12, 13, 14 et 17 » et les chapitres d'investissement hors opérations,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix pour et 2 abstentions pour le chapitre « opération d'équipement n°16 »,

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2018, établi et voté par nature et arrêté comme suit :

BP 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 172 948,96 €	1 172 948,96 €
Investissement	31 942 488,65 €	31 942 488,65 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

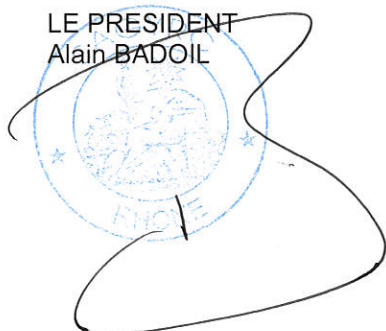
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **19 DEC. 2017**

et de la publication le **19 DEC. 2017**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

